

Types activités

Consignes en application dès le 01/12/21

1. Activités administratives

→ Demandes directement adressées à la Cellule Auditoires pour réservation de salle : auditoires@ulb.be

Pour toutes questions (analyse et autorisation), la Cellule Auditoires peut s'adresser au VRAE ou à la VRE selon sujet.

Consignes :

- Consulter : <https://actus.ulb.be/fr/actus/tests-salivaires-a-lulb>
- Consignes en vigueur dès le 23/11/2021 :
 - CST+ imposé si le nombre de participants atteint 50 personnes en intérieur et 100 personnes en extérieur. (CST+ autorisé, à la décision de l'organisateur, sous les limites précitées)

Dans ce cas, l'organisateur doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour vérifier le CST (et carte ID) des participants.

Lecture QR code via l'application [CovidScan.be](https://www.covidscan.be)

- distanciation 1,50m (lorsqu'on n'est pas assis (auditoires, salles)
- En auditoire, une occupation de 1 pl/1 est autorisée.
- **Port du masque obligatoire** à l'intérieur de tous les bâtiments et en extérieur dans les zones à forte fréquentation
L'orateur peut retirer son masque s'il se trouve à plus de 3m du premier rang.

2. Activités sportives et culturelles

Activités sportives

→ demandes directement adressées à ULB sport www.ulbsports.eu

Activités culturelles

→ demandes directement adressées à ULB culture <https://www.ulb.be/fr/culture>

3. Activités conviviales et festives (étudiants et membres du personnel)

Organisées par les membres du personnel (tous corps confondus)

→ demandes adressées à Bernard.blaszczak@ulb.be Et alain.leveque@ulb.be

Organisées par les étudiants

→ demandes adressées à [Françoise.leroy@ulb.be](mailto:Francoise.leroy@ulb.be) Et alain.leveque@ulb.be

Consignes :

- CST+ imposé si le nombre de participants atteint 50 personnes en intérieur et 100 personnes en extérieur. (CST+ autorisé, à la décision de l'organisateur, sous les limites précitées)

Dans ce cas, l'organisateur doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour vérifier le CST (et carte ID) des participants.

Lecture QR code via l'application [CovidScan.be](https://www.covidscan.be)

- Le port du masque est donc bien obligatoire à tous moments.
- Pour les espaces intérieurs,
 - Aération constante (ventilation mécanique et portes ouvertes).
 - Dimension recommandée afin d'assurer une distanciation de 1,50m entre les invités lorsque le CST+ n'est pas requis
 - Si nécessaire, des espaces tentes peuvent être réservés auprès de ULB Culture
- Catering : les activités de catering (repas, sandwiches, drinks, ...) ne sont plus autorisées.
- Gel hydroalcoolique à disposition.
- Prévenir le SPS : dispatching@ulb.be et karim.mousati@ulb.be